

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.510.002.1 DU 6 JUILLET 1995

Dispositif calculateur-indicateur électronique HAAR, modèle ELZ, monté sur camion-citerne

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MEASUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

ALFONS-HAAR Maschinenbau GmbH, Fangdieckstraße 67, 22547 Hambourg, Allemagne.

DEMANDEUR

HAAR-FRANCE, 13, rue René Cassin, 95228 Herblay, France.

CARACTERISTIQUES

Le dispositif calculateur-indicateur électronique HAAR, modèle ELZ, est destiné à équiper un ensemble de mesurage de type interruptible installé sur camion-citerne. Il affiche le volume mesuré dans les conditions de mesurage et permet la prédétermination.

Ses caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- échelon d'indication : 0,1 l ou 1 l
- portée de l'indicateur : 99 999,9 l ou 999 999 l
- livraison minimale : 20 l ou 200 l selon la valeur de l'échelon.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

1) En ce qui concerne la vérification primitive du dispositif calculateur-indicateur électronique

HAAR, modèle ELZ; il y a lieu de distinguer les trois cas suivants selon qu'il est :

- a) vérifié séparément ;
- b) vérifié en étant associé à un mesureur, dans le cadre de la vérification séparée du compteur correspondant ;
- c) vérifié en étant associé à un mesureur, dans le cadre de la vérification de l'ensemble de mesurage incluant ce compteur.

Les essais suivants sont à réaliser :

• exactitude :

cas a) : la vérification consiste à simuler une transaction par l'utilisation d'un générateur d'impulsions fonctionnant à la fréquence maximale de comptage du dispositif faisant l'objet de la présente décision. Le volume simulé doit être au moins égal à 10 000 échelons. L'erreur maximale tolérée sur le volume affiché par le dispositif calculateur-indicateur est 0,05 %.

cas b) ou c) : il s'agit dans ces cas-là de vérifier un compteur ou un ensemble de mesurage en appliquant les erreurs maximales tolérées prévues par la réglementation correspondante.

• prédétermination :

cas a) ou cas b) : cet essai n'a pas lieu d'être réalisé dans ces deux cas.

cas c) : il s'agit de vérifier l'exactitude sur la prédétermination d'un ensemble de mesurage en appliquant les erreurs maximales tolérées prévues par la réglementation.

• dispositifs de contrôle :

Les contrôles suivants doivent être réalisés au moins la première fois que l'on vérifie le dispositif calculateur-indicateur électronique HAAR modèle ELZ :

– s'assurer de la présence et du bon fonctionnement des dispositifs de contrôle du transducteur de mesure et de l'indicateur ;

-- s'assurer que toute transaction stoppée de manière intempestive par coupure de l'alimentation reste affichée au niveau de l'indicateur suffisamment longtemps pour conclure la transaction en cours.

2) En ce qui concerne la vérification périodique des ensembles de mesurage comprenant le dispositif calculateur-indicateur faisant l'objet de la présente décision, il y a lieu de réaliser les essais prévus ci-dessus dans les cas suivants :

- **exactitude :**

cas c) : il s'agit de vérifier l'exactitude de l'ensemble de mesurage en appliquant les erreurs maximales tolérées prévues par la réglementation.

- **prédétermination :**

cas c).

- **dispositifs de contrôle :**

tel que décrit ci-dessus.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés au siège de la direction régionale de l'industrie, de la re-

cherche et de l'environnement d'Ile-de-France et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 13-1273.

VALIDITE

La durée de validité de la présente décision est de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Notice descriptive.

Schémas n° 6213.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES.

J.F. MAGANA

NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositif calculateur-indicateur
électronique HAAR, modèle ELZ,
monté sur camion-citerne

FONCTIONNEMENT

Le dispositif calculateur-indicateur électronique HAAR, modèle ELZ, destiné à être installé sur camion-citerne affiche le volume de liquide dans les conditions de mesurage. Il reçoit les impulsions provenant de l'émetteur d'impulsions auquel il est raccordé et affiche un volume en litres.

Il se présente sous la forme d'un coffret métallique, comportant :

- en face avant :
 - un afficheur à six chiffres à diodes électroluminescentes, d'une hauteur de 20 mm ;
 - un clavier numérique à dix touches ;
 - dix touches de fonctions permettant l'affichage de différentes informations, l'accès à certains paramètres ainsi que la réalisation de commandes particulières.
- à l'intérieur :
 - un circuit imprimé noyé dans de la résine ;
 - la connectique ;

- la batterie de sauvegarde des données ;
- le dispositif permettant l'accès au mode d'étalonnage, appelé "pont".

Une fois le plomb de scellement et les quatre vis de fermeture enlevés, il est possible d'ouvrir le coffret et d'avoir accès à l'intérieur de l'instrument. L'accès au mode étalonnage se fait alors par basculement du pont. Il est alors possible d'entrer, au choix :

- le coefficient de correction (rapport du volume vrai au volume indiqué) propre à chaque produit, ou les valeurs du volume vrai et du volume indiqué, lors de l'étalonnage ;
- la valeur du poids de l'impulsion ;
- la valeur de l'échelon ;
- le nombre admissible d'impulsions erronées.

Une fois l'étalonnage réalisé, le pont est basculé en position de mesurage et l'appareil est scellé. L'utilisateur peut alors effectuer un mesurage en choisissant éventuellement l'option de prédétermination.

SCELLEMENT

Em1 : empêche l'accès interne de l'instrument.

■ N° 6213

DISPOSITIF CALCULATEUR-INDICATEUR ELECTRONIQUE HAAR, ELZ, MONTE SUR CAMION-CITERNE

Plan de scellement

